



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 9 juin 2023

N° 2023 / 043

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 3 juin 2023, sous la présidence de M. le 1^{er} adjoint Eddy LUSSIANA ;

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Emmanuel ANGININ, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, Didier BERREZ, Sandrine NICOD, Nathalie SAULNIER

Excusés : Grégoire LONG pouvoir à Benoit COLIN, Pierre GRANDCLEMENT pouvoir à Eddy LUSSIANA, Sophie CAPELLI pouvoir à Nathalie SAULNIER, Jean-Michel PEUGET pouvoir à Rachel BOURGEOIS, David GEAY pouvoir à Alain PITON, Serge LACROIX pouvoir à Laurence MAS

Le secrétariat a été assuré par : Sandrine NICOD

Nombre de Membres en exercice : 19
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 19

Objet : Désignation des délégués et suppléants formant le collège électoral dans le cadre des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

M. le Président propose au Conseil de constituer le bureau électoral conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Electoral :

Président du Bureau : Eddy LUSSIANA – 1^{er} adjoint

- Les 2 membres du Conseil les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :
 - o Roseline BONDIVENNE
 - o Alain PITON
- Les 2 membres du Conseil les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :
 - o Lauriane DAVID
 - o Benoit COLIN
- Le secrétaire : Sandrine NICOD

M. le Président a donné lecture :

1° des articles R.132, R.133, L.287, L.288, R.144, R.145, L. 291, R.146, L.292 et L.293 du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs,

2° du décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le dimanche 24 septembre 2023 dans le département,

3° de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseils Municipaux.

M. le Président a reçu les candidatures des listes suivantes :

- Liste « Ensemble pour Moirans, notre avenir a du sens »
- Liste « Moirans-en-Montagne, la dynamique pour demain »

ELECTION DES DELEGUES

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, à l'élection de 5 délégués. Chaque Conseiller Municipal, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a commencé à 18 h 15, il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
A déduire bulletins blancs et nuls : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

- Liste « Ensemble pour Moirans, notre avenir a du sens » : 16 voix, *soit 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants*
- Liste « Moirans-en-Montagne, la dynamique pour demain » : 3 voix, *soit 0 délégué titulaire et 0 délégué suppléant*

Sont élus délégués titulaires les personnes suivantes :

- M. LONG Grégoire
- Mme BOURGEOIS Rachel
- M. LUSSIANA Eddy
- Mme SAULNIER Nathalie
- M. COLIN Benoit

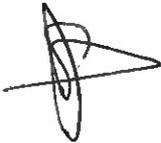
Sont élus délégués suppléants les personnes suivantes :

- Mme DAVID Lauriane
- M. GEAY David
- Mme CAPELLI Sophie

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance
Sandrine NICOD



Pour le Maire empêché, le 1^{er} adjoint
Eddy LUSSIANA

